

Nº 0 85 -2024/Pt/AA-HJF/SG

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DU BENIN, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DES HAUTES JURIDICTIONS FRANCOPHONES (AA-HJF)

/-))

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENTS DES JURIDICTIONS MEMBRES DE L'AA-HJF

/-,

Juridictions Nationales

Les membres :

- Bénin
Cour suprême
Cour constitutionnelle
Haute Cour de Justice
Cour des comptes

- Burkina Faso
Cour de cassation
Conseil d'Etat
Conseil constitutionnel
Cour des comptes

- Cameroun
Conseil constitutionnel

Centrafrique
 Cour constitutionnelle
 Cour de cassation
 Côte d'Ivoire

Cour de cassation
Conseil constitutionne
Conseil d'Etat
- Gabon

Cour de cassation

- Guinée Cour suprême

Tribunal suprême de Justice

- Haïti
Cour de cassation

- Madagascar Cour suprême

- Mali

- Niger

Cour de cassation Cour des comptes Cour constitutionnelle Conseil d'Etat

- R. D. Congo Cour suprême Cour constitutionnelle

- Rep. du Congo

Cour suprême
- Rep. Islamique de Mauritanie

Cour suprême
- Sénégal
Cour suprême

Cour des comptes Conseil constitutionnel

- Togo Cour suprême Cour constitutionnelle

Cour suprême

Cour des comptes

Juridictions communautair

Cour de Justice de l'UEMOA
Cour des Comptes de l'UEMOA
Cour Commune de Justice et
d'Arbitrage de l'OHADA
Cour de Justice de la CEDEAO

Cour de Justice Communautaire de la CEMAC

Observateurs:

Organisation Internationale de la Francophonie Mesdames et Messieurs les Présidents.

Objet: Annonce de décès.

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès de Mamadou KONE, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, ancien Président du Conseil constitutionnel et ancien Président de la Cour suprême de Côte d'Ivoire.

Il aura été l'un des bâtisseurs de notre creuset commun de coopération sud-sud, l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF).

Je viens d'adresser, au nom de tous les chefs des Juridictions membres de notre Association et en mon nom propre, un message de condoléances aux membres du Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire et à toute la magistrature ivoirienne.

Je sais pouvoir compter sur chaque Juridiction pour manifester la compassion qu'il sied à l'endroit du Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire et de la famille éplorée.

Je vous prie d'agréer, **mesdames et messieurs les Présidents**, l'expression de ma considération distinguée.